

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
MAIRIE DE LE DONZEIL

ARRÊTÉ N° 2020/03
portant sur la fermeture hebdomadaire de la route de la poste tous les mardis

Le Maire de la commune de LE DONZEIL

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation d'un Collectif d'habitants du Donzeil, pour l'organisation d'un marché hebdomadaire

Considérant qu'il y a lieu de fermer à la circulation la route de la poste,

A R R Ê T É

ARTICLE 1^{ER} : la route de la poste sera fermée à la circulation les mardis **de 16 heures à 20 heures**, à partir du 14 juillet 2020,

ARTICLE 2 : les organisateurs sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire pour permettre l'application du présent arrêté,

Fait à Le Donzeil
Le 13 juillet 2020
LE MAIRE
Bruno CLOCHON

Destinataires :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Directeur du service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – site de GUÉRET 1 ex.
- Conseil départemental – Services Transports 1 ex.

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le



ID : 023-212307409-20200713-202003A-AR